



Commission économique pour l'Europe**Comité de l'énergie durable****Groupe d'experts de la gestion des ressources****Douzième session**

Genève, 26-30 avril 2021

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour**Ordre du jour provisoire annoté de la douzième session**Qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève, le lundi 26 avril 2021 à 10 heures¹**I. Ordre du jour provisoire**

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Élection du Bureau.
3. Observations liminaires.
4. Atelier sur la Classification-cadre des Nations Unies pour les ressources et le Système des Nations Unies pour la gestion des ressources : le rôle de la gestion des ressources dans la réalisation des objectifs de développement durable.
5. Activités et priorités du Comité de l'énergie durable et questions portées à l'attention du Groupe d'experts de la gestion des ressources.
6. Lignes directrices et pratiques optimales relatives à la Classification-cadre des Nations Unies pour les ressources et au Système des Nations Unies pour la gestion des ressources en vue de la réalisation des objectifs de développement durable.
7. Élaboration du Système des Nations Unies pour la gestion des ressources.
8. Élaboration, gestion et application de la Classification-cadre des Nations Unies pour les ressources :
 - a) Minéraux ;
 - b) Pétrole ;

¹ Les représentants participant à des réunions au Palais des Nations sont priés de s'inscrire en ligne (<https://unece.org/sustainable-energy/events/12th-session-expert-group-resource-management>) ou par courriel (reserves.energy@un.org), au moins deux semaines avant le début de la session. Ils sont priés de se présenter, au moins quarante-cinq minutes avant le début de la réunion, à l'entrée située au portail de Pregny, 14, avenue de la Paix, pour obtenir un badge d'identification. Le service d'inscription au portail de Pregny est ouvert tous les jours ouvrables de 8 heures à 17 heures. Le secrétariat peut être joint par téléphone (poste 75976 ou 74140).



- c) Sources d'énergie renouvelables ;
 - d) Ressources en combustibles nucléaires ;
 - e) Projets d'injection ;
 - f) Ressources d'origine anthropique ;
 - g) Ressources en eaux souterraines ;
 - h) Aspects environnementaux et sociaux ;
 - i) Aspects commerciaux et information financière ;
 - j) Autres applications possibles.
9. Application de la Classification-cadre des Nations Unies pour les ressources et du Système des Nations Unies pour la gestion des ressources dans différents contextes géographiques.
 10. Centres internationaux d'excellence sur la gestion durable des ressources et projets financés sur des fonds extrabudgétaires pour l'application de la Classification-cadre des Nations Unies pour les ressources et du Système des Nations Unies pour la gestion des ressources.
 11. Communication, promotion et information.
 12. Coopération avec d'autres organisations et entités.
 13. Plan de travail pour 2020-2021 et projet de plan de travail pour 2022-2023.
 14. Questions diverses.
 15. Adoption des conclusions et des recommandations.
 16. Adoption du rapport et clôture de la session.

II. Annotations

1. Adoption de l'ordre du jour

Conformément au Règlement intérieur de la Commission économique pour l'Europe (CEE), le premier point inscrit à l'ordre du jour provisoire est l'adoption de l'ordre du jour.

On trouvera les documents de la session sur le site Web² dès qu'ils seront disponibles. Une version détaillée du calendrier pourra être consultée sur le site Web à l'approche de la session.

Compte tenu des restrictions de voyage dues à la pandémie de COVID-19, la présente session aura lieu selon un format hybride, permettant la participation en ligne et la participation en personne.

2. Élection du Bureau

À sa neuvième session, en avril 2018, le Groupe d'experts avait élu un Bureau qui devait siéger jusqu'à la fin de la onzième session, en 2020. Compte tenu de la pandémie de COVID-19, le Groupe d'experts, à sa onzième session, a prorogé le mandat du Bureau jusqu'à la fin de la douzième session en 2021 et élu trois nouveaux membres. Il élira un nouveau Bureau, qui siégera jusqu'à la fin de la quatorzième session en 2023.

² <https://unece.org/sustainable-energy/events/12th-session-expert-group-resource-management>.

3. Observations liminaires

Les observations liminaires feront notamment le point sur l'état d'avancement de l'élaboration et de l'application de la Classification-cadre des Nations Unies pour les ressources (CCNU) et du Système des Nations Unies pour la gestion des ressources (ci-après « Système de gestion des ressources »), et sur la manière dont ces outils peuvent aider les gouvernements, les secteurs économiques, les investisseurs et les organisations internationales à faire face aux enjeux actuels dans le domaine du développement durable des ressources énergétiques et minérales, y compris dans la perspective de la reprise socioéconomique après la pandémie de COVID-19³. Parmi les autres questions qui seront soulevées, citons : le vif intérêt des États membres de la CEE-ONU pour le contrat environnemental, social et économique qui permettra aux opérations de s'inscrire dans le cadre d'une transition juste et d'une optique de long-terme, positive pour le milieu naturel ; la nécessité de disposer d'un cadre global pour la traçabilité, la transparence et la durabilité des chaînes d'approvisionnement ; l'élaboration d'une taxonomie financière durable pour promouvoir l'économie circulaire ; la nécessité de disposer d'un système qui unifie la gestion durable des ressources.

4. Atelier sur la Classification-cadre des Nations Unies pour les ressources et le Système des Nations Unies pour la gestion des ressources : le rôle de la gestion des ressources dans la réalisation des objectifs de développement durable

Un atelier sur la CCNU et le Système de gestion des ressources sera organisé. Il prendra la forme d'une série de brèves séances, conçues pour se familiariser avec l'application de la CCNU et du Système de gestion des ressources dans l'optique de la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (ci-après « Programme 2030 ») et pour examiner les difficultés et les possibilités liées à la gestion des ressources dans les secteurs des matières premières et de l'énergie, dans l'optique de la transition verte et de la transition vers une économie circulaire.

5. Activités et priorités du Comité de l'énergie durable et questions portées à l'attention du Groupe d'experts de la gestion des ressources

Le secrétariat présentera brièvement les activités du Comité de l'énergie durable depuis sa vingt-neuvième session (25-27 novembre 2020), ainsi que les décisions se rapportant aux travaux du Groupe d'experts qui ont été prises par la Commission et par le Comité exécutif de la CEE. Ces décisions comprennent l'approbation de la version de la CCNU actualisée en 2019 et une recommandation présentée au Comité exécutif l'invitant à considérer de soumettre le projet de décision révisée du Conseil économique et social des Nations Unies sur la CCNU à la soixante-neuvième session de la CEE. Le Comité a également demandé que la mise au point du Système de gestion des ressources soit accélérée et a chargé le secrétariat de mobiliser des fonds extrabudgétaires pour appuyer la création de centres internationaux d'excellence sur la gestion durable des ressources, à des fins notamment de coordination, de renforcement des capacités et de soutien technique.

³ Par le terme « ressources », on entend les ressources naturelles et les ressources anthropiques qui doivent être produites, stockées ou gérées.

6. Lignes directrices et pratiques optimales relatives à la Classification-cadre des Nations Unies pour les ressources et au Système des Nations Unies pour la gestion des ressources en vue de la réalisation des objectifs de développement durable

La réalisation des objectifs du Programme 2030 et de l'Accord de Paris sur les changements climatiques exige une approche globale et intégrée du développement durable des ressources naturelles. Il est nécessaire de mettre en place un nouveau système de gestion durable des ressources anthropiques et naturelles, qui favorise la circularité, améliore l'efficacité, élimine le gaspillage et renforce les interconnexions, en toute transparence, avec tous les secteurs de la vie sociale et de l'économie. Le débat portera sur le rôle des Nations Unies dans l'élaboration de règles et de normes internationales et sur celui des gouvernements dans la mise en place de conditions-cadres applicables à la gestion des ressources, qui permettent aux secteurs concernés de déployer toutes leurs compétences d'une manière que les marchés de capitaux puissent financer.

Les résultats de la table ronde de haut niveau, tenue en ligne le 20 janvier 2021, sous la conduite du Secrétaire général adjoint de l'Organisation des Nations Unies sur le thème « Le secteur extractif et le développement durable dans la région de la CEE », seront examinées. Les participants à la table ronde ont délibéré sur la nécessité de mettre en place i) un contrat social, environnemental et économique général dans le cadre duquel mener les opérations ; ii) une taxonomie sur la finance durable ; iii) un système de gestion durable des ressources ; iv) un système de traçabilité de la chaîne d'approvisionnement ; v) une évaluation environnementale stratégique. Les débats de la douzième session pourraient également renforcer les synergies avec l'objectif de la table ronde mondiale sur les industries extractives, organisée par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies avec les chefs d'État et de gouvernement et la note d'orientation sur le secteur extractif qui sera établie par celui-ci. Cette initiative aura aussi pour objectif l'élaboration d'un ensemble de mesures concrètes et réalisables visant à faire du secteur un moteur du développement durable et inclusif, ce qui pourrait contribuer à l'adoption de la CCNU et du Système des Nations Unies pour la gestion des ressources au niveau mondial.

Les résultats de la réunion virtuelle de Wilton Park sur le commerce et la réglementation des minéraux essentiels, organisée du 1^{er} au 4 février 2021 sous l'égide du Gouvernement britannique, seront pris en compte. Ils devraient contribuer au processus du Groupe des Sept (G7) sur la résilience économique. Un cadre mondial de gestion durable des ressources, fondé sur le Système des Nations Unies pour la gestion des ressources et sur le modèle « Resource-as-a-Service » pour remplacer le modèle actuel fondé sur les produits de base, ont été discutés pendant la réunion.

La contribution de la CCNU et du Système de gestion des ressources à l'amélioration de l'efficacité systémique de la production, du stockage et de la gestion des ressources naturelles et anthropiques, y compris en ce qui concerne la performance environnementale et les progrès vers l'économie circulaire, sera examinée. Les travaux du Groupe de travail de la réalisation des objectifs de développement durable seront présentés et examinés. La note conceptuelle « Redéfinir la gestion des ressources pour en faire un bien public : le Système des Nations Unies pour la gestion des ressources, vecteur de la transition vers l'économie circulaire » sera examinée (ECE/ENERGY/GE.3/2021/15), de même que les travaux du Groupe de travail des applications commerciales sur les innovations essentielles dans le domaine des partenariats public-privé.

Le Groupe d'experts examinera sa vision et sa stratégie concernant l'application de la CCNU et du Système de gestion des ressources dans l'optique du développement durable (ECE/ENERGY/GE.3/2021/7).

Des informations à jour sur les activités menées au titre du thème commun de la CEE « L'utilisation durable des ressources naturelles », pour concevoir et appliquer des politiques intégrées à l'appui du Programme 2030, seront présentées et examinées.

Les éléments et les essais nécessaires à la réalisation d'une évaluation compétente seront abordés. Le Groupe de travail des personnes compétentes fournira des informations à jour sur ses travaux, notamment sur la création d'un réseau axé sur le perfectionnement professionnel dans le cadre de l'application pratique de la CCNU, comme l'a demandé le Groupe d'experts à sa dixième session.

Le Groupe d'experts sera informé de la situation actuelle concernant la participation des femmes à la gestion des ressources et les possibilités qui s'offrent à elles dans ce secteur, y compris à des postes de direction, dans le cadre de l'objectif de développement durable n° 5 « Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles » et de l'objectif de développement durable n° 8 « Promouvoir un travail décent et la croissance économique » et sa cible 8.3. Les travaux du Groupe de travail de la participation des femmes à la gestion des ressources seront présentés, et le rapport « Promouvoir la participation des femmes à la gestion des ressources : Mise à jour 2020 » (ECE/ENERGY/GE.3/2021/14) sera examiné.

Le Groupe d'experts examinera les informations fournies, notamment en ce qui concerne la manière de mieux prendre en compte les questions de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes dans les travaux sur la Classification-cadre et le Système de gestion des ressources.

7. Élaboration du Système des Nations Unies pour la gestion des ressources

En 2017, le Groupe d'experts de la gestion des ressources a décidé d'élargir la CCNU et de créer un Système des Nations Unies pour la gestion des ressources, en reconnaissant pleinement que la gestion des ressources, en général, relève de la responsabilité des pays. Le Système de gestion des ressources sera une norme mondiale volontaire de gestion intégrée et durable des ressources, applicable dans le cadre des partenariats public et public-privé et des partenariats de la société civile. Le Système de gestion des ressources posera les principes fondamentaux de la bonne gouvernance, qui peuvent être appliqués par les diverses parties prenantes à différents niveaux – national, régional ou projets. La publication intitulée « UNRMS : An overview of concepts, objectives and requirements » (Système des Nations Unies pour la gestion des ressources : concepts, objectifs et prescriptions) (ECE/ENERGY/134 et ECE Energy Series 68) a été publiée en 2020. Le sous-groupe du Système des Nations Unies pour la gestion des ressources présentera une mise à jour de la structure et des lignes directrices du Système de gestion des ressources (ECE/ENERGY/GE.3/2021/10).

Le Groupe d'experts examinera les informations fournies et sera invité à formuler des recommandations sur les activités à venir et sur la manière d'accélérer le développement du Système de gestion des ressources, comme l'a demandé le Comité de l'énergie durable à sa vingt-neuvième session.

8. Élaboration, gestion et application de la Classification-cadre des Nations Unies pour les ressources

Le Groupe d'experts sera informé de l'état de l'élaboration, de la gestion et de l'application de la CCNU, notamment des progrès réalisés dans ces domaines depuis la onzième session et de toute recommandation formulée par le Bureau du Groupe d'experts. Le Groupe d'experts est chargé de développer et de gérer la Classification-cadre moyennant des essais rigoureux, des vérifications et des mises à jour régulières.

Le Groupe d'experts sera informé des activités menées par le Groupe technique consultatif.

Le Groupe d'experts sera informé des mises à jour nécessaires aux documents-relais existants et de tout éventuel nouveau document-relais à l'étude.

Les applications actuelles de la Classification-cadre à la gestion durable des minéraux, du pétrole, des sources d'énergie renouvelables, des ressources en combustibles nucléaires et des ressources d'origine anthropique ainsi qu'aux projets hydrauliques et d'injection seront

examinées et débattues. Les questions des aspects sociaux et environnementaux, des aspects commerciaux et de la communication des données seront également abordées. Le Groupe d'experts examinera également les travaux sur les femmes et la diversité dans la gestion des ressources.

a) Minéraux

Le Groupe d'experts sera informé des progrès réalisés et des difficultés rencontrées dans l'application de la Classification-cadre aux ressources minérales, ainsi que des travaux du Groupe de travail des ressources minérales. Des informations à jour sur l'état d'avancement de l'élaboration du Projet de spécifications additionnelles concernant l'application de la Classification-cadre pour les ressources aux ressources minérales (ECE/ENERGY/GE.3/2021/5) seront présentées. Des informations à jour sur l'état d'avancement des études de cas concernant l'application de la CCNU aux minéraux seront également présentées.

Le Groupe d'experts examinera ces informations.

b) Pétrole

Le Groupe d'experts sera informé des progrès réalisés et des difficultés rencontrées dans l'application de la Classification-cadre aux ressources pétrolières, ainsi que des travaux du Groupe de travail du pétrole. Des informations à jour sur l'état d'avancement de l'élaboration du Projet de spécifications additionnelles concernant l'application de la Classification-cadre pour les ressources au pétrole (ECE/ENERGY/GE.3/2021/4) seront présentées. Le Groupe de travail fera le point sur l'élaboration de lignes directrices pour l'application de la CCNU au gaz de houille. Des informations à jour sur l'état d'avancement des études de cas concernant l'application de la CCNU au pétrole seront également présentées.

Le Groupe d'experts examinera ces informations.

c) Sources d'énergie renouvelables

Le Groupe de travail des énergies renouvelables présentera les progrès qu'il a accomplis dans l'élaboration d'un système de classification des ressources énergétiques renouvelables qui se fonde sur la Classification-cadre et qui soit applicable à l'échelle mondiale.

Le Groupe d'experts examinera la note de synthèse intitulée « Application de la Classification-cadre pour les ressources aux énergies renouvelables » (ECE/ENERGY/GE.3/2021/13).

Des informations seront présentées sur l'état d'avancement des études de cas concernant l'application de la CCNU à l'énergie géothermique, l'énergie solaire, l'énergie éolienne, la bioénergie et l'énergie hydraulique et les ressources énergétiques marines depuis la onzième session.

Le Groupe d'experts examinera les informations fournies et formulera des recommandations au sujet des prochaines étapes.

d) Ressources en combustibles nucléaires

Le Groupe d'experts sera informé des progrès réalisés dans l'application de la CCNU aux ressources en combustibles nucléaires et des pistes possibles en la matière, ainsi que des travaux du Groupe de travail des ressources en combustibles nucléaires. Des informations à jour sur l'état d'avancement de l'élaboration du Projet de spécifications additionnelles concernant l'application de la Classification-cadre pour les ressources aux projets nucléaires (ECE/ENERGY/GE.3/2021/11) seront présentées. Des informations à jour sur l'état d'avancement des études de cas concernant l'application de la CCNU aux projets nucléaires seront présentées.

Le Groupe d'experts examinera les informations fournies.

e) Projets d'injection

Le Groupe d'experts examinera les progrès réalisés par le Groupe de travail des projets d'injection concernant l'utilisation de la CCNU pour la classification des projets d'injection, ainsi que les études de cas en cours d'élaboration.

f) Ressources d'origine anthropique

Les progrès accomplis par le Groupe de travail des ressources anthropiques, y compris pour mettre à jour les spécifications concernant l'application de la Classification-cadre aux ressources d'origine anthropique, seront présentés.

Le Groupe d'experts examinera les informations fournies.

g) Ressources en eaux souterraines

Le Groupe d'experts sera informé des travaux du Groupe de travail des eaux souterraines, créé en 2019. Des informations à jour sur l'état d'avancement du Projet de spécifications additionnelles concernant l'application de la Classification-cadre des Nations Unies pour les ressources en eaux souterraines (ECE/ENERGY/GE.3/2021/12) seront présentées. Des informations à jour sur l'état d'avancement des études de cas concernant l'application de la CCNU aux ressources en eaux souterraines seront présentées.

Le Groupe d'experts examinera les informations fournies.

h) Aspects environnementaux et sociaux

Le Groupe de travail des aspects environnementaux et sociaux présentera les travaux qu'il a réalisés pour tenir compte de ces aspects dans la Classification-cadre, y compris l'établissement de la version finale des Lignes directrices concernant les aspects environnementaux et sociaux de la Classification-cadre pour les ressources (ECE/ENERGY/GE.3/2021/6). Le Groupe d'experts examinera les informations fournies et sera invité à formuler des recommandations.

Une série de questions relatives aux aspects environnementaux et sociaux dans le contexte de la gestion des ressources naturelles et anthropiques, dont les droits des communautés autochtones et les pratiques optimales pour assurer le succès de la participation des citoyens et des communautés, seront examinées.

i) Aspects commerciaux et information financière

Le Groupe de travail des aspects commerciaux fera le point sur les aspects commerciaux et l'information financière, y compris sur l'élaboration du document intitulé « La Classification-cadre des Nations Unies pour les ressources appliquée aux évaluations commerciales – Orientations liminaires » (ECE/ENERGY/GE.3/2021/8). Le Groupe de travail formulera des propositions sur la suite des travaux à effectuer (ECE/ENERGY/GE.3/2021/9).

Les conséquences que les questions examinées peuvent avoir pour le Groupe d'experts et les parties prenantes seront examinées, et des recommandations seront formulées quant aux mesures à prendre.

Des informations à jour sur l'information financière liée aux travaux du Groupe d'experts, y compris les activités des régulateurs et acteurs financiers, seront présentées.

j) Autres applications possibles

Le plan de travail pour 2020-2021 prévoit que le Groupe d'experts, sur demande, examinera la possibilité d'appliquer la Classification-cadre à d'autres ressources, pour autant que ces activités ne l'empêchent pas de remplir ses autres obligations. Il est précisé que tout nouvel axe de travail du Groupe d'experts dépend de l'apport de ressources extrabudgétaires.

Si le temps le permet, le Groupe d'experts examinera la possibilité d'appliquer la CCNU à d'autres ressources.

9. Application de la Classification-cadre des Nations Unies pour les ressources et du Système des Nations Unies pour la gestion des ressources dans différents contextes géographiques

Le Groupe d'experts sera informé de l'intérêt croissant pour la Classification-cadre et le Système de gestion des ressources et des progrès de son adoption dans divers pays et régions, en particulier dans l'Union européenne, dans les pays nordiques (Finlande, Norvège et Suède), dans l'Union africaine, en Asie de l'Est et du Sud-Est, et en Amérique centrale et Amérique latine.

Le Groupe d'experts examinera les informations fournies et sera invité à proposer les travaux à réaliser face à l'utilisation croissante de la Classification-cadre et du Système de gestion des ressources au niveau mondial.

10. Centres internationaux d'excellence sur la gestion durable des ressources et projets financés sur des fonds extrabudgétaires pour l'application de la Classification-cadre des Nations Unies pour les ressources et du Système des Nations Unies pour la gestion des ressources

Les centres internationaux d'excellence sur la gestion durable des ressources constituent un réseau collaboratif d'organisations qui faciliteront le développement durable des ressources nécessaires au développement, conformément au Programme 2030 et à l'Accord de Paris sur les changements climatiques. Les centres, qui travailleront aux niveaux tant national que régional, sont conçus de façon à pouvoir fournir un appui général, technique et consultatif et mener des activités d'éducation, de formation, de diffusion et d'autres activités essentielles auprès des gestionnaires et d'autres acteurs engagés dans le développement durable des ressources naturelles et anthropiques. Ils ont pour mission de faire progresser le déploiement mondial de la CCNU et du Système de gestion des ressources afin qu'il soit possible de fournir d'une manière durable les ressources nécessaires à la réalisation du Programme 2030.

Le Groupe d'experts sera informé de l'état d'avancement des centres d'excellence internationaux sur la gestion durable des ressources.

Le Groupe d'experts sera informé de l'état d'avancement des projets financés sur des fonds extrabudgétaires, mis en œuvre pour appuyer l'application de la Classification-cadre, à savoir :

a) Le projet d'appui aux États membres de la CEE en vue du développement et de l'application de la CCNU et du Système de gestion des ressources ;

b) Le projet relatif à la gestion intégrée des ressources en énergie et en eau à l'appui du développement durable en Europe du Sud-Est et en Asie centrale (financé par le Compte de l'ONU pour le développement).

Le Groupe d'experts examinera les informations fournies et sera invité à formuler des recommandations.

11. Communication, promotion et information

Les activités du Groupe de travail de la communication ainsi que ses plans de travail futurs seront présentés au Groupe d'experts.

Le Groupe d'experts passera en revue les manifestations et les ateliers organisés en 2020 et 2021 et les manifestations prévues en 2021 et 2022 pour promouvoir et faire connaître la CCNU et le Système de gestion des ressources.

L'initiative « Young UNFC » sera présentée et fera l'objet d'un débat.

12. Coopération avec d'autres organisations et entités

Le Groupe d'experts débattre de ses activités de coopération présentes et de ses projets de coopération avec d'autres organisations et entités, telles que le Centre africain de développement minier, la Commission de l'Union africaine, le projet Establishing the European Geological Surveys Research Area to deliver a Geological Service for Europe (GeoERA), la Fédération européenne des géologues (FEG), EuroGeoSurveys, le projet Exploitation de l'anthroposphère européenne (MINEA) mené dans le cadre de la Coopération européenne en science et technologie (COST), l'Association minière du Canada, GeoScientists Canada, la Banque européenne d'investissement (BEI), l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE), l'Initiative mondiale sur les rapports de performance, le Conseil des normes comptables internationales (IASB), l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), la Commission électrotechnique internationale (CEI), l'Organisation internationale de normalisation (ISO), Ressources naturelles Canada (RNCan) et le Groupe international d'experts sur les ressources du PNUE. L'objectif est de tirer parti des synergies, de faire en sorte que les actions menées soient complémentaires et d'éviter chevauchements et doubles emplois.

13. Plan de travail pour 2020-2021 et projet de plan de travail pour 2022-2023

Le Groupe d'experts examinera l'état d'avancement de la mise en œuvre de son plan de travail pour 2020-2021 (ECE/ENERGY/2019/11).

Le Groupe d'experts examinera son projet de plan de travail pour 2022-2023 (ECE/ENERGY/GE.3/2021/3) et sera invité à approuver un projet final de plan de travail, qui sera soumis au Comité de l'énergie durable à sa trentième session. Dans ce contexte, le Groupe d'experts souhaitera peut-être également examiner son mandat et son cahier des charges.

14. Questions diverses

Le Groupe d'experts pourra débattre de toute autre question pertinente soulevée avant ou pendant la session et qui relève de son mandat. Les délégations sont invitées à indiquer à l'avance au secrétariat et au Président si elles souhaitent aborder une question au titre de ce point de l'ordre du jour.

Le Groupe d'experts débattre des dates de sa treizième session, qui se tiendra à Genève en 2022.

15. Adoption des conclusions et des recommandations

Le Groupe d'experts sera invité à adopter des conclusions et recommandations.

Les projets de conclusions et de recommandations seront si possible communiqués aux participants et aux représentations permanentes à Genève dix jours au moins avant le début de la session.

16. Adoption du rapport et clôture de la session

Le Président, avec le concours du secrétariat, récapitulera les conclusions et recommandations adoptées. Le Groupe d'experts sera invité à adopter son rapport à partir d'un projet établi par le secrétariat en collaboration avec le Bureau, après quoi le Président prononcera la clôture de la session.